

covid et retour au domicile

Par bulou, le 03/05/2020 à 11:21

Bonjour

J'ai 69 ans et je suis confiné chez ma fille à 800 km de mon domicile. Après le 11 mai, est-il possible de retourner à mon domicile car j'ai 2 rdv avec un specialiste ORL la derniere semaine de mai ?

Comment faire pour être en règle sans risquer une amende et être obligé de retourner d'ou l'on vient.

Merci à tous.

Par jodelariege, le 03/05/2020 à 18:42

bonsoir

d'aprés les dernieres infos vous aurez le droit de rentrer chez vous avec une attestation ; suivez les infos régulièrement pour voir les modalités du retour...

Par morobar, le 04/05/2020 à 08:08

Bonjour,

Vous avez toujours eu le droit de rentrer chez vous.

Le confinement s'entend à domicile chez soi et non chez les autres.

Vous pouvioz donc rentrer chez vous dès mars dernier.

Par amajuris, le 04/05/2020 à 10:37

bonjour,

le retour à son domicile est un motif impérieux qui a toujours permis de déroger au confinement.

ce qui est interdit, c'est de changer volontairement de lieu de confinement

salutations